de les tranquiliser sur la valeur des absolutions reçues, peut être avec un bon propos plus ou moins douteux, en un mot de rendre

à leur âme définitivement la Paix?

Mais nous savons que la Miséricorde divine ne détruit pas cet autre attribut essentiel de Dieu qui s'appelle la Justice. Le péché pardonné doit-être expié par des peines temporelles qu'il faut subir en cette vie ou en l'autre. Et c'est ici que survient la grande amnistie spirituelle de l'Année Sainte, l'indulgence extraordinaire du Jubilé.

On nous dira: quelle différence y a-t-il donc entre l'indulgence plénière du Jubilé et l'indulgence plénière que nous pouvons gagner communément? Aucune différence dans leur nature en effet. Toute la différence, et elle est grande, réside dans l'application que Dieu fait de cette amnistie à l'âme déjà pardonnée. Pour qu'elle soit appliquée dans son intégrité absolue il ne doit rester dans l'âme aucune attache au péché, même véniel. Pendant l'année jubilaire, grâce au pouvoir des clefs exercé dans toute sa plénitude par le vicaire de Jésus-Christ, auquel il a été dit : « Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel », grâce surtout à l'ensemble des prières publiques et privées, des pénitences, des expiations, des conversions qui agissent comme une sorte de masse de manœuvre spirituelle sur le cœur de Dieu, l'indulgence plénière se trouve appliquée avec le maximum de miséricorde.

Ainsi l'Année Sainte apporte la Paix à la conscience du chrétien concernant sa dette envers la justice divine comme elle l'a apportée précédemment au sujet du péché lui-même, quelle qu'ait été sa

malice et sa durée.

« Donnez encore, Seigneur, la paix à notre temps, la paix aux

familles, la paix à la Patrie, la paix entre les nations. »

Mes Frères, ce serait un hors-d'œuvre d'introduire une page d'histoire de France et à plus forte raison d'histoire locale dans une Elévation sur l'Année Sainte, si, la canonisation de la Bienheureuse Jeanne de France n'était précisément une des cérémonies principales qui doivent illustrer, à Saint-Pierre de Rome, le Jubilé universel de 1950.

Cette canonisation solennelle, glorieuse pour notre Patrie, aura lieu, qui l'ignore, le 28 mai prochain, en la fête de la Pentecôte. Toute la France y sera représentée, le diocèse d'Angers par un nombre

imposant de prêtres et de fidèles.

Jeanne de France, connue aussi bien sous le nom de Jeanne de Valois, était la fille de Louis XI. Elle avait vu son mariage déclaré nul par un tribunal ecclésiastique, Louis XI ayant fait violence au jeune duc d'Orléans, le futur Louis XII, pour lui imposer la main de sa fille. « Si tu ne l'épouses pas je te ferai coudre dans un sac et jeter dans la Loire. »

Or, Jeanne de France, devenue duchesse régnante de Berry, et fondatrice des Annonciades, avait créé un Ordre de la Paix qui avait pour mission de faire régner la paix dans les familles et dans

la chrétienté.

La soif de la paix est un tourment ajouté à tous les autres dans les périodes fortement troublées. Malgré la légèreté et l'insouciance de ses rimes, la Ballade de la Paix, de Charles d'Orléans, l'oncle de Jeanne de France, débutait ainsi :